

Luxembourg, le 16 juin 2025

Concerne: Question parlementaire à propos du temps moyen passé à la retraite.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

La plupart des chiffres et des études montrent que l'espérance de vie moyenne a augmenté au cours des dernières décennies. Au Luxembourg, les chiffres les plus récents fournis par l'Observatoire national de la santé indiquent une espérance de vie moyenne de 83,4 ans pour l'année 2023. Depuis une quinzaine d'années, on peut pourtant observer une décélération voire même une stagnation de l'espérance de vie moyenne dans tous les pays industrialisés dont le Luxembourg.

L'augmentation de l'espérance de vie a certes entraîné un lent vieillissement de la société, mais cela ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité de vie des personnes qui atteignent en moyenne un âge plus avancé. Des données mises à disposition par Eurostat permettent justement de conclure que l'augmentation de l'espérance de vie ne se traduit pas par une prolongation de la durée de vie moyenne en bonne santé marquée par l'absence de limitations d'activités ou d'incapacités. Ainsi, ces chiffres – également repris par les administrations publiques luxembourgeoises – montrent que le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance a baissé pendant les dernières années et est passé de 63,3 ans en 2013 à 60,2 ans en 2022. Cette tendance à la baisse ne s'explique d'ailleurs pas par la pandémie de la Covid19.

Des études menées dans certains pays européens dont la France et la Belgique ont montré dans ce contexte que le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance varie en fonction du statut socio-économique. Ainsi, en Belgique l'écart d'espérance de vie à la naissance entre le groupe socio-économique le plus élevé et le groupe socio-économique le plus bas était de 9,3 ans pour les hommes et de 6,3 ans pour les femmes en 2020. En ce qui concerne l'écart en matière d'espérance de vie sans incapacité à 25 ans, la différence est encore plus nette : entre les niveaux d'instruction les plus élevés et les plus bas l'écart était de 10,5 ans pour les hommes et de 13,4 ans pour les femmes au cours de la décennie 2011-2020. Pour la France des études similaires ont également montré que le nombre d'années passées en retraite dépend du statut socioprofessionnel des personnes. Ainsi, des chercheurs ont trouvé que les cadres passent en moyenne deux ans de plus en retraite que les ouvriers.

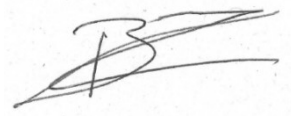
À ma connaissance, il n'existe pas d'études de ce type sur la situation au Luxembourg. L'IGSS a certes publié un cahier statistiques sur les départs en retraite entre 2011 et 2023 qui comporte des informations utiles sur les profils des différents groupes socioéconomiques et – professionnels qui partent à la retraite,

mais elle ne fournit pas de détails sur le temps moyen passé en retraite des personnes appartenant à ces différents groupes.

Partant je voudrais poser les questions supplémentaires à Monsieur le Ministre :

- 1) Madame la Ministre peut-elle me fournir l'âge moyen de départ à la retraite ainsi que le nombre d'années passées en retraite des assurés ayant exercé une activité professionnelle salariée en fonction du secteur d'activité économique (NACELUX Rév.2) ?
- 2) Madame la Ministre peut-elle également me fournir pour toutes les années entre 2011 et 2024 et par secteur d'activité économique (NACELUX Rév.2) le pourcentage des assurés qui continuent de percevoir leur retraite à ce jour ?
- 3) Madame la Ministre est-elle en mesure de me fournir des chiffres mettant en évidence le lien entre les différents quintiles (ou déciles) de revenu des personnes en retraite et le temps qu'elles passent en retraite en moyenne ?
- 4) Madame la Ministre envisage-t-elle la commande d'études détaillées et instructives sur les écarts en matière d'espérance de vie et de qualité de vie entre les différentes catégories socioéconomiques et -professionnelles ainsi en vue de la réforme du système de pension annoncée par le gouvernement ?

Avec mes salutations respectueuses,



Marc Baum
Député